

Décret

Générale

modern

Décret n° 2009-036/PRE portant approbation du contrat d'aménagement urbain de la façade maritime Est du Héron.

n° 2009-036/PRE

Ministère
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUSULMANES ET DES BI-
ENS WAKFS

Date de publication
17 février 2009

Numéro JO
n° 4 du 28/02/2009

Date du numéro
28 février 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret N°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des Membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2008-0093/PREdu 03 avril 2008 fixant les attributions des membres du Gouvernement.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé le contrat d'aménagement urbain de la façade maritime Est du Héron signé le 11 octobre 2008 entre la République de Djibouti et la Société JB Properties Holdings Limited.

Article 2

Cette zone d'aménagement urbain d'une superficie de 930.000 m² est destiné à la construction de : * la construction de villas et d'appartements résidentiels de haut niveau ; * la construction d'immeubles à usage commercial ; * la construction d'un centre d'affaires ; * la construction d'un hôtel à 5 étoiles ; * la construction d'un complexe touristique avec marina ; * la réalisation des voiries et des équipements publics.

Article 3

Le présent décret sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.